

SOU des écoles La BIOLLE

Février 2014

➤ Le Sou des écoles de La Biolle : c'est qui ? C'est quoi ?

C'est une association de loi 1901 avec des parents bénévoles, qui rassemble des fonds afin d'aider le financement des sorties et activités scolaires ; le tout dans une ambiance agréable !

C'est une réunion une fois par mois, en moyenne, pour organiser des actions telles que :

- La soirée dansante
- « Le ski à petit prix » (location de matériel d'alpin pour la saison)
- « Lire c'est partir » vente de livre à 1 €.
- Vente de brioches en février
- Le carnaval : 12 avril 2014
- Kermesse de l'école le 20 juin 2014

Et nous œuvrons actuellement pour organiser fin 2014 un LOTO et une corrida dans le village (course nocturne) !

➤ Les activités financées par le SOU depuis le début d'année :

⇒ En élémentaire :

- Achat de petits équipements
- Bus pour le cross

⇒ En maternelle :

- Cadeaux du père Noël (poupons)
- Spectacle de Noël
- Sortie cinéma

➤ Les actions à venir prochainement :

- **BRIOCHES février 2014 :**

**Livraison dans les cartables le vendredi 28.02.2014 pour les élèves
Stand de retrait le 28.02 sur le parking de l'école de 16h30 à 18h30
pour les commandes extérieures.**

Les commandes ont été nombreuses cette année, Merci à tous pour votre participation et nous espérons que vous vous ragalerez !

- **CARNAVAL du 12 avril 2014 et sa tombola**

⇒ **Thème du R de Russie pour être en lien avec l'actualité ! ☺**
Mais c'est aussi le R de Reine, Renard, Renaud, Robot, Rockeur etc etc !

Déroulement :

Départ du défilé à 15h au centre du village.

Arrivée salle de l'Ebène où Monsieur Carnaval, habillé et décoré par les enfants de maternelle, sera brûlé.

Le tirage au sort de la tombola double chance (une au grattage et une au tirage) sera effectué au moment du goûter qui est offert !

Un grand moment pour les petits comme les grands !

Nous aurons besoin de vous pour dans l'organisation de certaines manifestations pour lesquelles nous ferons des appels à bénévoles :

- **Le 12 avril pour le carnaval,**
- **Le 1^{er} mai pour la vente de livres et de crêpes,**
- **Le 20 juin pour la kermesse.**

Merci d'avance pour votre aide !